

CIRCULAIRE N° 59 / 2023 – 12 octobre 2023

Objet : **ASSEMBLEE GÉNÉRALE EN VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Le Jeudi 23 Novembre 2023 de 10h00 à 12h00

Inscription via formulaire

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues bonjour

Vous avez été destinataires des comptes 2022. (Voir circulaire N°39/2023 du 10 juillet 2023)

- Bilan compte de résultat 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Rapport des vérificateurs aux comptes du 27 juin 2023

Une assemblée générale est nécessaire pour adopter les comptes 2022.

Pour s'inscrire à la visioconférence de l'Assemblée générale du 23 novembre, les Unions doivent obligatoirement s'inscrire via le formulaire d'inscription **ci-dessous**.

Une seule connexion par Union. Si un Conseiller Fédéral ou un vérificateur aux comptes n'est pas président de son Union, il doit se joindre à son Président ou sa Présidente pour se connecter sur le même poste.

Chaque votant Président (e) ou délégué de l'Union, Conseiller fédéral et vérificateur aux comptes devra s'inscrire en précisant obligatoirement son adresse électronique pour voter.

Pour s'inscrire à la visioconférence de l'Assemblée générale,

voici le formulaire d'inscription ci-dessous

<https://forms.gle/zwYwqhwqeXi8orz89>

Ce formulaire d'inscription doit être rempli avant le 23 octobre 2023. Merci.

Amitiés laïques et fédérales.

Circulaire adoptée par le Conseil fédéral, le 11 octobre 2023.